
**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE
TENUE LE 13 JUIN 2009 À 10 H À L'HÔTEL DE VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

| | | |
|---------------------------|-------------------------|---|
| Étaient présents : | Le pro maire | Michel Léger |
| | Les conseillers (ères) | Gil Bennett Susan de Schulthess Donna Florence Bruce Perron Mark Uchwat |
| | Le directeur général | Michel Trudel |
| | Le secrétaire-trésorier | Robert Mearns |
| | La greffière | Johanne Courte |

**1. Résolution 09-57:
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Mark Uchwat, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu par tous les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

On procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 9 mai 2009.

La conseillère Susan de Schulthess a souligné des corrections portées à la rédaction de l'avis de motion aux points suivants, du procès-verbal de mai 2009 : 6.1, 6.4, 6.10, 6.13 et 9, ainsi qu'aux résolutions suivantes du procès verbal de mai 2009 : 09-40, 09-42, 09-44, 09-46 et 09-48.

**2. Résolution 09-58:
Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 9 mai 2009**

Il est proposé par la conseillère Donna Florence, appuyé par le conseiller Bruce Perron et il est résolu par tous les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance du 9 mai 2009 soit accepté avec les corrections ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

3. Période de questions

D.Perron a applaudi le site web de la ville de Barkmere. Il a demandé que les projets des procès verbaux y soient affichés deux semaines suivant la séance du conseil. Ensuite il s'est exprimé sur le plan d'urbanisme et s'est enquis sur la possibilité de retarder le processus d'adoption de règlement. Il a proposé un gel sur le processus, pour une période de 6 semaines, afin d'avoir une version complète des règlements, dans les deux langues, affichée sur le site web.

S.Sakkal a demandé laquelle des deux versions est l'officielle; on lui a répondu que la version française est celle qui prévaut. Il s'est demandé si tous les conseillers ont lu et compris les règlements dans leur intégralité. Le pro maire Michel Léger a répondu que les conseillers avaient suffisamment lu les informations pour adopter une résolution pour la dispense de sa lecture. La conseillère Susan de Schuthess a ajouté que les résolutions avaient été adoptées par la majorité et

non à l'unanimité. Un conseiller n'a pas voté en faveur de l'adoption des règlements.

D.Miller a questionné la compréhension des nouveaux règlements et elle s'est enquis également du nombre de conseillers présents sur les comités, tels que le CCU et le CCE. Le conseiller Bruce Perron a abordé cette question et a indiqué qu'il n'y avait que deux conseillers parmi les dix membres du CCU et deux conseillers parmi les cinq membres du CCE. De même, le pro maire Michel Léger explique la raison de l'existence du CCU et du CCE.

H.Rioux a fait une remarque relative au sens du droit de questionnement que les citoyens prennent face aux décisions des élus municipaux, rappelant à tous présents que, bien que les citoyens puissent être en désaccord avec les décisions prises par les fonctionnaires, elles doivent cependant être respectées.

B.Brown a indiqué son insatisfaction avec la courte période de temps dont elle a eu accès à la version anglaise des règlements.

S.Sakkal s'est enquis de la disponibilité des modifications apportées aux règlements suivant l'assemblée publique de consultation. Le pro maire Michel Léger et la conseillère Susan de Schulthess ont répondu que la version du 9 mai 2009 était toujours disponible sur le site web pour permettre la comparaison.

4. Urbanisme/Inspecteur en bâtiments/Opérations forestières

4.1 Rapport du superviseur des installations publiques

Le rapport du superviseur des installations publiques pour le mois de mai 2009 a été lu par le directeur général Michel Trudel:

- L'inspection régulière du chemin Duncan a été effectuée à trois reprises. Tout semble normal.
- Les pompes d'incendie ont été inspectées, réparées et livrées. Certaines pompes ont été apportées à Brébeuf pour réparations.
- Les bouées ont été placées sur le lac.
- Des réparations ont été effectuées sur les quais du débarcadère, l'abri et trois autres quais.
- Des ordures domestiques laissées devant les conteneurs ont été ramassées. Les citoyens ont l'habitude de laisser leurs ordures dans la partie avant du conteneur, laissant ainsi la partie arrière vide.
- Les fleurs seront commandées et plantées au mois de juin pour prévenir la perte de celles-ci à cause du gel.
- Un nouveau poteau pour l'enseigne de la ville de Barkmere fut installé.

4.2 Avis de mutation

Un compte-rendu des mutations paraîtra dans le procès-verbal du mois de juillet 2009.

4.3 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

L'inspecteur en bâtiments dépose son rapport d'activité pour le mois de mai 2009.

- Permis et certificats d'autorisation : voir liste ci-jointe.
- Les résidents doivent signaler le pompage de leur système septique en envoyant le contrat de travail au directeur général Michel Trudel. Les entrepreneurs envoient également les reçus de pompage. Alors le directeur général Michel Trudel démêlera la question du double des reçus pour la même adresse.
- Les arbres reçus du Ministère de l'environnement et fournis par la MRC des Laurentides ont été distribués.
- Les citoyens seront avisés de la procédure d'élimination des ordures domestiques : ils doivent tout d'abord vider le contenu du sac bleu dans le conteneur de recyclage et par la suite jeter le

sac bleu dans le conteneur à ordures.

5. Rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Rien à signaler.

6. Projet concernant la modification du plan d'urbanisme

Le pro maire Michel Léger lit une pétition signée par environ 70 citoyens inquiets, demandant un moratoire sur les règlements 200, 201, 202, 203, 204 et 206 afin de laisser plus de temps pour les étudier. La conseillère Susan de Schulthess demande alors au pro maire Michel Léger quelles seraient les conséquences liées à un délai au processus d'adoption des règlements.

Le pro maire Michel Léger informe l'audience du processus et des conséquences liées à un délai. Un moratoire peut être invoqué et la décision d'adopter les règlements pourrait avoir lieu à une séance future du conseil. Toutefois, ceci produirait un délai supplémentaire de 2-3 mois pour l'approbation des règlements par la Commission municipale du Québec et la MRC des Laurentides.

Il en résulterait alors un gel sur l'émission des permis de construction de routes par la MRFN à terminer. Également les 10 à 12 permis en attente d'approbation de la MRFN pourraient être émis sans restrictions environnementales sur la construction des ces routes. Tout délai dans l'adoption des règlements ci-haut mentionnés aurait pour but de différer un éventuel référendum à la fin de l'automne ou au début de l'hiver, un événement que ce conseil s'est entendu à ne pas permettre.

Le pro maire Michel Léger a ensuite demandé à chaque conseiller, individuellement, s'il ou si elle souhaitait interrompre ou faire avancer le processus. Tous les conseillers, à l'unanimité, ont exprimé le désir d'aller de l'avant et de procéder avec l'adoption du plan d'urbanisme et de ses règlements d'appui ci-haut mentionnés.

6.1 Résolution no. 09-59

Règlement no. 200, intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal 9 mai 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2009 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par la conseillère Donna Florence et résolu par la majorité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement no. 200, intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme », abrogeant le Plan d'urbanisme actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

6.2 Résolution no. 09-60

Règlement no. 201, intitulé « Règlement de zonage »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal 9 mai 2009;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2009 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Mark Uchwat et résolu par la majorité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement no. 201, intitulé « Règlement de zonage », abrogeant le règlement no. 89 « Règlement de zonage » et le règlement no. 164 « Identifier les dispositions relatives aux radeaux de baignage privés » tel que modifiés par tous leurs amendements.

ADOPTÉE

6.3 Résolution no. 09-61

Règlement no. 202, intitulé « Règlement de lotissement »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal 9 mai 2009;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2009 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Bruce Perron et résolu par la majorité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement no. 202, intitulé « Règlement de lotissement », abrogeant le règlement no. 90 « Règlement de lotissement » tel que modifié par tous ses amendements.

ADOPTÉE

6.4 Résolution no. 09-62

Règlement no. 203, intitulé « Règlement de construction »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal 9 mai 2009;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2009 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par la conseillère Donna Florence et résolu par la majorité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement no. 203, intitulé « Règlement de construction », abrogeant le règlement no. 91 « Règlement de construction » et le règlement no. 142 « La fortification ou la protection d'une construction » tel que modifiés par tous leurs amendements.

ADOPTÉE

6.5 Résolution no. 09-63

Règlement no. 204, intitulé « Règlement sur les permis et certificats »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal 9 mai 2009;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2009 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Mark Uchwat et résolu par la majorité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement no. 204, intitulé « Règlement sur les permis et certificats », abrogeant le règlement no. 92 « Règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme » tel que modifié par tous ses amendements.

ADOPTÉE

6.6 Résolution no. 09-64

Règlement no. 206, intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal 9 mai 2009;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 30 mai 2009 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Bruce Perron et résolu par la majorité des membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement no. 206, intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

ADOPTÉE

Le pro maire Michel Léger a exprimé sa gratitude aux conseillers pour leur travail fantastique relatif aux règlements 200-206. L'évaluation des règlements par la CMQ prendra 120 jours. Le calendrier actuel d'adoption des règlements pourvoit un registre aux contribuables, le 8 août 2009, pour l'éventualité d'un référendum sur les projets de règlements contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Si le registre indique qu'un référendum aura lieu, celui-ci sera planifié entre les 5-7 septembre 2009. Le processus d'adoption requiert également l'approbation de la MRC des Laurentides et subséquemment les règlements entreront en vigueur.

Note éd. : Une requête faite par un groupe de contribuables a été reçue par la CMQ demandant une étude de conformité de quatre sections du projet de plan d'urbanisme. Cette requête aura pour effet de changer le calendrier de processus d'adoption ci-haut mentionné.

7. Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

Rien à signaler.

8. Demande de fermeture de chemins forestiers (MRFN)

Le directeur général Michel Trudel eut une rencontre avec des représentants de la MRFN. Le projet est actuellement à l'étude par la MRFN. Rien de nouveau à signaler.

9. Résolution no. 09-65

Règlement no. 205, intitulé « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal 9 mai 2009;

Il est proposé par la conseillère Susan de Schulthess, appuyé par le conseiller Bruce Perron et résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement no. 205, intitulé « Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme », abrogeant le règlement no. 144 « Règlement concernant un comité consultatif d'urbanisme » tel que modifié par tous ses amendements.

10. Affaires juridiques

Résolution 09-66

Vote par correspondance pour non-domiciliés

Il est proposé par le conseiller Mark Uchwat, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere, conformément à l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, souhaite bénéficier de la procédure de vote par correspondance pour ses résidents non domiciliés pour les élections municipale de novembre 2009. Ceci permettra aux résidents non domiciliés de voter par correspondance.

ADOPTÉE

11. APLE

Résolution no. 09-67

Il est proposé par le conseiller Mark Uchwat, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere tient à remercier APLE pour son aide financière de \$2000 reçu en mars 2009 concernant la rénovation du centre communautaire. La ville accepte \$1000 du montant ci-dessus et rend la balance de \$1000 à APLE.

ADOPTÉE

12. Affaires du village

Résolution no. 09-68

Services du TA&CL

Il est proposé par le conseiller Gil Bennett, appuyé par le conseiller Mark Uchwat et il est résolu à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere appuie le protocole d'entente 2009 entre la ville et le Transport adapté & collectif des Laurentides (TA&CL) relatif au service de transport pour personnes handicapées pour l'année fiscale 2009;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere mandate son directeur général, Michel Trudel, pour la représenter au conseil administratif et au conseil d'admissibilité au TA&CL;

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere s'acquitte de payer la somme de \$208.80 (soit \$2.40 pour 87 résidents) au TA&CL.

ADOPTÉE

13. MRC et affaires gouvernementales

13.1 Rapport MRC

La conseillère Susan de Schulthess a agi comme pro maire à la rencontre de la MRC des Laurentides à la séance tenue le 21 mai 2009 et indique que la MRC deviendra membre de l'entreprise de recyclage Tricentris. Ceci aura un impact financier positif pour la ville de Barkmere.

La conseillère Susan de Schulthess indique que la demande de Pacte rural 2009 pour la ville de Barkmere a été approuvée.

13.2 Pacte de la ruralité 2009

Résolution 09-69 **Demande de subvention**

Il est proposé par le conseiller Bruce Perron, appuyé par le conseiller Gil Bennett et il est résolu à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere fasse une demande de subvention disponible sous le programme Pacte Rural 2009 afin de poursuivre son programme de revitalisation pour l'amélioration des berges et de l'environnement du lac des Écorces et de continuer les études nécessaires sur l'inventaire des routes et des accès.

ADOPTÉE

13.2 Volet II 2008-09

Concernant le rapport de Biofilia, la conseillère Susan de Schulthess note qu'entre le 3 juin et le 3 août 2009, les résidents situés dans l'extrémité ouest du territoire, peuvent s'attendre à voir des biologistes et techniciens enquêtant les routes forestières, les zones humides et les ruisseaux.

14. Sécurité publique/Protection civile

La conseillère Donna Florence mentionne que la liste des pompiers volontaires a été mise à jour et qu'il y aura un exercice d'incendie. Le rapport sera disponible lors d'une séance future du conseil.

15. Communications/Technologie/Bulletin

Suite à la demande d'un citoyen, le conseiller Bruce Perron s'efforcera de rendre disponible sur le site web les projets du procès verbal deux suivant la séance du conseil.

16. Aménagement du débarcadère

16.1 Résolution 09-70

Embauche et taux horaire pour personnel au débarcadère

Il est proposé par la conseillère Donna Florence, appuyé par le conseiller Gil Bennett et il est résolu à l'unanimité par les membres présents,

QUE le programme de surveillance d'accès au lac débute en mai 2009;

QUE Madame Iona Miller soit embauchée sur une base horaire pour effectuer les tâches de surveillance d'accès au lac et soit rémunérée au taux de \$10.50/heure;

QUE Monsieur Gabriel Robitaille soit embauché sur une base horaire pour effectuer les tâches de surveillance d'accès au lac et soit rémunéré au taux de \$9.00/heure;

QUE les tâches des surveillants ci-haut mentionnés soient affectées par le directeur général.

16.2 Résolution 09-71 **Autorisation de signature**

Il est proposé par la conseillère Donna Florence, appuyé par le conseiller Mark Uchwat et il est résolu à l'unanimité par les membres présents,

QUE le conseil municipal de la ville de Barkmere donne autorisation au directeur général Michel Trudel de signer tous documents relatifs aux demandes qui doivent être faites au Ministère des ressources naturelles et au Ministère du développement durable et des parcs concernant les permis nécessaires pour effectuer des travaux sur les berges au débarcadère et près des quais en location afin de procéder aux travaux prévus pour le remplacement des vieux quais selon le programme des taxes sur l'essence 2009.

ADOPTÉE

17. Finances/Budget

17.1 Résolution (09-72) **Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Mark Uchwat, appuyé par la conseillère Donna Florence et il est résolu à l'unanimité par les membres présents que les comptes ci-dessous soient payés :

| 0906-1 | Bell Canada | Téléphones - HdeV. | 131,15 |
|---------|-------------------------------|----------------------------------|-----------|
| 0906-2 | Bell Canada | Téléphones - serv.d'urgence | 89,72 |
| 0906-3 | Bell Mobilité | Téléphone - Pageette | 69,79 |
| 0906-4 | Hydro Québec | Éclairage de la rue | 333,20 |
| 0906-5 | Biofilia | Services d'urbanisme | 1 354,50 |
| 0906-6 | Groupe Conseil Genivar | Entretien du barrage | 9 255,75 |
| 0906-7 | Biofilia | Débarc. - infrastr. Fac. 09-1652 | 2 996,83 |
| 0906-8 | L'Information du Nord | Avis public: Plan d'urb/Régl. | 1 256,98 |
| 0906-9 | Bélangier Sauvé | Honoraires prof. - conseil jur | 855,90 |
| 0906-10 | Ville Sainte-Agathe-des-Monts | Dépense - Cour municipale | 157,41 |
| 0906-11 | DCS service d'alarme Inc. | Dép.édif municipal - HdeV. | 45,15 |
| 0906-12 | Defi Sport Marine Inc | Dépense - sécurité | 28,50 |
| 0906-13 | Marine Pro Service | Dépense - sécurité | 51,75 |
| 0906-14 | Bark Lake Protective Assoc | Restourn.part.-proj.Centre com. | 1 000,00 |
| 0906-15 | Municipalité de Montcalm | Contrat - Entret.ch.Duncan | 3 923,48 |
| 0906-16 | Ministère des Finances | Sureté du Québec (1er vers.) | 36 506,00 |
| 0906-17 | Féd.Québécoise des Munic. | Dép.édif municipal - HdeV. | 633,22 |
| 0906-18 | Major Box | Dépense - conseil | 201,89 |
| 0906-19 | Gilbert P. Miller | Travaux public - L'HdeV. | 172,70 |
| 0906-20 | Yvon Dion | Salaire - Chef. des instl.pub. | 942,13 |
| 0906-21 | Robert A.C. Mearns | Salaire - Sec.- très. | 1 486,74 |
| 0906-22 | Gabriel Robitaille | Salaire-Gard (05-03/06-13) | 475,70 |
| 0906-23 | Iona Miller Dion | Salaire-Gard (05-03/06-13) | 1 196,72 |

| | | | |
|---------|------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| 0906-24 | Rec Gen Canada | Ded.à la source - Canada | 336,97 |
| 0906-25 | Michel Trudel | Contrat - Dir.Gén./I.Bat. | 5 246,43 |
| 0906-26 | Michel Trudel | Bulletin/L'deV/Enseigne/Dép.DG | 2 409,82 |
| 0906-27 | Caroline Aubertin | Services d'urbanisme | 2 270,00 |
| 0906-28 | Johanne Courte | Contrat - Greffière | 1 062,50 |
| 0906-29 | Min du Revenu du Québec | Ded.à la source - Québec | 788,55 |
| 0906-30 | DL Solutions | Dép.édif municipal - HdeV. | 18,06 |
| 0906-31 | Trans.Adapté et Col. Lauren. | Quote-part 2009 | 208,80 |
| 0906-32 | Bell Mobilité | Téléphones cellulaires | 159,03 |
| 0906-33 | Apur, Urbanistes - Conseils | Projet: Plan d'Urb./réglements | 12 096,97 |
| 0906-34 | R. Mclaughlin Inc. | Travaux public - débarcadère | 155,00 |
| 0906-35 | Elsie Miller Estate | Location abris - bat.de sécurité | 800,00 |
| 0906-36 | Elsie Miller Estate | Dép - Séc/HdeV/Débarcadère | 63,89 |
| 0906-37 | Yvon Dion | Dép. - Chef. des instl.pub. | 368,50 |
| 0906-38 | Robert A.C. Mearns | Dépense: sec.-très. | 739,50 |
| 0906-39 | Robert A.C. Mearns | Équipement - Sec-très. | 50,00 |
| 0906-40 | Biofilia | Contrat - Volet II | 6 772,50 |
| 0906-41 | M.R.C. des Laurentides | R.I.D.R. contr.recyclage(2e vers) | 1 909,00 |
| 0906-42 | Robert A.C. Mearns | Petit caisse - Sec-très. | 135,68 |
| 0906-43 | Claude Hamel | Traduction:Proj Plan d'Urb/régl | 5 899,66 |

ADOPTÉE

17.2 Résumé des recettes et des dépenses

Un résumé des recettes et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2009 a été déposé par le secrétaire-trésorier Robert Mearns et décrit par le conseiller Mark Uchwat.

18. Levée de l'assemblée et tenue de la prochaine assemblée

La prochaine séance courante de l'assemblée du Conseil municipal aura lieu le samedi 11 juillet 2009 à 10 h à l'hôtel de ville de Barkmere (Québec). Une réunion à huis clos se tiendra à 8 h.

La conseillère Donna Florence propose la levée de l'assemblée.

Approuvé par :

Certifié par :

PERMIS DE CONSTRUCTION

| Date | Permit | | | Demand number | Type | LDE | Property | Description | Fee \$ |
|------------|--------|----------|--------|---------------|--------------|------|----------------|----------------------------|-----------|
| | Year | Category | Number | | | | | | |
| 05-juin-09 | 2009 | 01 | 009 | 2009-9-C | Construction | 7499 | herman Seifert | Réparation balcon existant | 50\$ paid |

CERTIFICAT D'AUTORISATION

| Date | Permit | | | Demand number | Type | LDE | Property | Description | Fee \$ |
|------------|--------|----------|--------|---------------|------------|------|----------------|------------------------------|---------------|
| | Year | Category | Number | | | | | | |
| 13-mai-09 | 2009 | 04 | 003 | 2009-03-CA | Certificat | 5755 | Donna Florence | coupe d'arbre | 0 |
| 15-mai-09 | 2009 | 04 | 004 | 2009-04-CA | Certificat | 5672 | D. Vandewater | coupe d'arbre (12) | 50 \$ paid |
| 20-mai-09 | 2009 | 04 | 005 | 2009-05-CA | Certificat | 5671 | David Moore | Réparation quai existant | 50 \$ paid |
| 20-mai-09 | 2009 | 04 | 006 | 2009-06-CA | Certificat | 2360 | Will Trower | coupe d'arbre (2) | 0 |
| 12-juin-09 | 2009 | 04 | 007 | 2009-07-CA | Certificat | 6206 | Peter Kalil | Réparation quai existant | 50\$ not paid |
| 05-juin-09 | 2009 | 04 | 008 | 2009-8-CA | Certificat | 7959 | Jean Mathieu | coupe d'arbre (3) | 0 |
| 06-juin-09 | 2009 | 04 | 009 | 2009-9-CA | Certificat | 3495 | Lucien Dione | coupe d'arbres (5) | 0 |
| 10-juin-09 | 2009 | 04 | 010 | 2009-10-CA | Certificat | 6206 | Peter Kalil | coupe d'arbres (5) | 0 |
| 12-juin-09 | 2009 | 04 | 011 | 2009-11-CA | Certificat | 2374 | Fleming | Réparation quai du boathouse | 50\$ not paid |

SEPTIC PUMPING

| Receiving date | LDE | Owner | Pumped date | Pumped by |
|----------------|----------|---------------|-------------|-----------------|
| may 15-09 | LDE-0175 | O'shaunessy | April 09 | P-Sani. Trembl. |
| may 15-09 | LDE-0112 | J.C. Fleurant | 07-mai-09 | P-Sani. Trembl. |